

Module 1

Comprendre le phénomène de harcèlement entre élèves



Comprendre le phénomène de harcèlement entre élèves.

Objectifs :

- Connaître les formes et conséquences du harcèlement entre élèves.
- Comprendre le cadre légal.

Le harcèlement, c'est quoi ?

Comment définir le harcèlement entre élèves ?

Le harcèlement entre élèves est une **violence répétée qui peut prendre différentes** : insultes, rumeurs, intimidations, etc. Il touche **tous les élèves quel que soit leur milieu social** et peut se dérouler **au sein de l'école ou de l'établissement, en dehors, dans la sphère privée ou sur les réseaux sociaux** (cyberharcèlement). Les **violences liées au harcèlement sont souvent peu visibles des adultes**, car elles se déroulent à l'abri de leur regard.

En moyenne, plus d'un élève par classe est victime de harcèlement selon l'enquête nationale sur le harcèlement lancée dans les écoles, collèges et lycées en novembre 2023.

Dynamique du harcèlement

Le phénomène de harcèlement entre élèves s'inscrit dans **une dynamique de groupe** impliquant une ou plusieurs **victimes**, un ou plusieurs **auteurs** et un ou plusieurs **témoins**.

À retenir :

- Tout élève peut être victime, sans profil spécifique. Les victimes éprouvent des difficultés à exprimer ce qu'elles subissent.
- Les élèves auteurs n'ont pas de profil type. Leurs comportements peuvent découler d'un mal-être ou d'un moyen d'acquérir une position au sein du groupe par des méthodes agressives.
- Le rôle des témoins est décisif dans la persistance du harcèlement. Leur passivité renforce le harcèlement, tandis que leur intervention peut y mettre fin.

Quelques formes de harcèlement entre élèves

- **Physiques** : coups, racket, bousculades, etc.
- **Verbales** : insultes, injures, humiliation, etc.
- **Psychologiques** : rumeurs, exclusion, mépris, etc.

Des chiffres clés

Parmi les différents résultats de cette étude, il est important de noter que les garçons déclarent plus souvent que les filles s'être bagarrés. Les filles déclarent plus souvent que les garçons être victimes d'atteintes d'ordre psychologique.

Cyberharcèlement

Le cyberharcèlement est avant tout une forme de harcèlement. Il se manifeste à travers l'usage de supports numériques (réseaux sociaux, jeux en ligne, messageries, etc.).

Quelques formes de cyberharcèlement

- intimidation, insultes, moquerie ou menaces ;
- publication d'une photo ou d'une vidéo de la victime en mauvaise posture ;
- sexting non consenti et vengeance pornographique ,
- la propagation de rumeurs ;
- la création d'un sujet de discussion, d'un groupe, d'une page sur un réseau social à l'encontre d'un élève.

Que dit la loi ?

Sanctions légales

Harcèlement entre élèves

Depuis le 2 mars 2022, le harcèlement scolaire constitue un délit spécifique, passible d'une peine allant jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, en fonction de la gravité des faits et de l'âge des auteurs.

Cyberharcèlement

Le Code pénal (article 222-33-2-2) qualifie le cyberharcèlement comme une circonstance aggravante du délit de harcèlement moral.

- **Auteurs majeurs** : jusqu'à 3 ans de prison et 45 000 € d'amende, selon l'âge de la victime.
- **Auteurs mineurs** : jusqu'à 18 mois de prison et 7 500 € d'amende, selon l'âge de la victime.

Conséquences

- **Victimes, auteurs et témoins** : baisse de concentration, baisse des résultats scolaires voire décrochage scolaire, troubles physiques et psychologiques (maux de ventre, anxiété, dépression, etc.), isolement, perte de l'estime de soi, profond mal-être, troubles du comportement alimentaire, conduites suicidaires, etc.

